

RÉGION DE KOULIKORO

DIRECTION RÉGIONALE DU BUDGET

RÉPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

22 MARS 2024

DRMP-DSP-2024
KOULIKORO



CONTRAT N°

0600

Passé par DRPR N°2024-17-DRB-Koro conformément aux dispositions de l'Arrêté n° 2015-1721/MEF-SG du 22 octobre 2015, modifié fixant les modalités d'application du Décret n° 2015-604/P-RM du 23 septembre 2015, modifié, portant code des Marchés Publics et des Délégations de Service Public.

APPROUVE-LE :

NOTIFIÉ-LE :

OBJET : ACHAT DES TABLES BANCS DE L'ACADEMIE D'ENSEIGNEMENT DE KATI.

TITULAIRE : ENTREPRISE NIAMOVE BTP SARL, NIF : 025001763 k, Tel : 76-43-53-05.

MONTANT DU MARCHÉ : 16 154 884 FCFA TTC

DÉLAI D'EXÉCUTION : quatre-vingt-dix (90) jours

FINANCEMENT : Budget d'Etat (100 %), Exercice 2024

CF : 902

Programme : 2.041

Chapitre : 22-3-2000-0527-008-025000

Nature : 60-6-9-03

PRM : ABDOUL AZIZ TOURE, Directeur Régional du Budget

ENREGISTRÉ AU SERVICE DES IMPÔTS

Koulikoro, le _____

ACTE D'ENGAGEMENT

A : Monsieur le Directeur Régional du Budget de Koulikoro

Je soussigné **Mr YACOUBA KAMPO**,

Agissant au nom et pour le compte **ENTREPRISE NIAMOYE BTP SARL**,

Numéro d'identification Fiscale (NIF) : **025001763 R**.

Faisant élection de domicile à **KATI**.

Après avoir examiné toutes les clauses du Marché, et apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature de l'achat des tables bancs de l'Académie d'Enseignement de Kati.

Je me soumetts et m'engage à exécuter le marché conformément à ses clauses pour la somme ferme et non révisable de : seize millions cent cinquante-quatre mille huit cent quatre-vingt-quatre **16 154 884 F CFA TTC**.

Je m'engage à commencer et terminer les travaux énumérés dans le marché dans un délai de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date de réception de la notification de l'approbation du marché.

Je m'engage en outre, pendant un délai de garantie de **30 jours** à lever et à procéder aux réparations des malfaçons éventuelles.

Je garantis l'Administration contre toute poursuite éventuelle pouvant résulter de l'application de procédés couverts par des brevets d'invention.

Les sommes qui me seront dues pour l'exécution du présent marché feront l'objet de virements au compte bancaire N° **ML 016-01206-020401224229-35** ouvert au nom de l'**ENTREPRISE NIAMOYE BTP SARL BDM SA**

11 MARS 2024

Fait à Koulikoro, le **11** / **03** / **2024**

SIGNATURE ET CACHET DU TITULAIRE



ARTICLE 12 : LITIGE

Le règlement des litiges se fera dans les conditions prévues aux articles 119 à 124 du code des marchés publics.

ARTICLE 13 : SOUMISSION AUX REGLEMENTS

Pour tout ce qui n'est pas prévu aux clauses du présent marché, il sera fait application des clauses du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures et services connexes (ou aux clauses du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures ou services courants) et au code des marchés publics.

EN FOI DE QUOI, les parties au présent Marché ont fait signer le présent document relatif à l'achat des tables bancs de l'Académie d'Enseignement de Kati, conclu entre la Direction Régionale du Budget et L'ENTREPRISE NIAHOYE BTP SARL, NIF : 025001763 k, Tel : 76-43-53-05, passé après Demande de Renseignement et de Prix à Compétition Restreinte, suivant Arrêté N°2015-3721/MEF-SG du 22 octobre 2015 fixant les modalités d'application du Décret N° 2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015 portant code des marchés publics et des délégations de service public pour un montant de seize millions cent cinquante-quatre mille huit cent quatre-vingt-quatre (16 154 884) FCFA, (TTC), financé par le Budget National à hauteur de 100% pour un délai d'exécution de quatre-vingt-dix (90) jours conformément aux lois en vigueur au Mali, les jour et année mentionnés ci-dessous.

Lu et accepté par
LE FOURNISSEUR

Koulikoro, le

11 MARS 2024

Conclu par

L'Autorité contractante compétente

Koulikoro, le

13 MAR 2024

Vu par

Le Contrôleur Financier

Koulikoro, le

Approuvé par

L'Autorité d'Approbation

Koulikoro, le